



Inspection générale de la sécurité sociale

Numéro 26 – octobre 2024 Julie Weyer Christine Weisgerber

L'ABSENTÉISME POUR CAUSE DE MALADIE EN 2023

Sommaire

1	INTR	ODUCTION	3
2	MÉTI	HODOLOGIE	4
	2.1	CHAMP	4
		SOURCE	
	2.3	DÉFINITIONS	4
3	EVOL	UTION RÉCENTE DU TAUX D'ABSENTÉISME	6
4	TAU	C D'ABSENTÉISME SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES	9
5	ANA	LYSE SECTORIELLE	12
6	RAIS	ONS MÉDICALES DES ABSENCES DES SALARIÉS RÉSIDENTS	20
7	COÛ ⁻	T DIRECT DE L'ABSENTÉISME	27
8	ANN	EXE	29
	8.1	DÉCOMPOSTION DE LA PROGRESSION DU TAUX D'ABSENTÉISME	
	8.2	EXPLICATION BOXPLOT (BOÎTE À MOUSTACHES)	.30
	8.3	DETAILS SUR LA REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS DE MALADIE DES SALARIES RESIDENTS 2021 A 2023	
	8.4	DETAILS SUR LA REPARTITION DU NOMBRE d'absences DE MALADIE DES SALARIES RESIDENTS 2021 A 2023	

1 INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi régulier de l'évolution de l'absentéisme au travail pour cause de maladie, l'Inspection générale de la sécurité sociale propose un bilan couvrant ses principaux aspects. Ce bilan comporte une vue globale de la problématique, une déclinaison du taux d'absentéisme selon différentes caractéristiques individuelles, une analyse sectorielle, une analyse des raisons médicales des absences ainsi que des coûts directs de l'absentéisme.

2 MÉTHODOLOGIE

2.1 CHAMP

Cet aperçu traite seulement les absences pour cause de maladie des salariés résidents et non-résidents de statut privé. Ne sont donc pas considérées les absences des indépendants ainsi que celles des salariés qui ont droit à la continuation illimitée de la rémunération et qui, partant, ne bénéficient pas de l'indemnité pécuniaire versée par la Caisse nationale de santé (CNS) (i.e. les salariés de l'État, les personnes affiliées à la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés communaux, à la Caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics ainsi qu'auprès de l'Entraide médicale des CFL).

2.2 SOURCE

Les données regroupent les périodes d'incapacité de travail pour cause de maladie transmises à la CNS par les assurés ainsi que les périodes communiquées mensuellement par les employeurs au Centre commun de la sécurité sociale.

2.3 DÉFINITIONS

Taux d'absentéisme

Pour un groupe d'individus donné et pour une période donnée, le taux d'absentéisme est défini par le rapport entre le nombre total de jours civils de maladie de tous les individus et le nombre total de jours civils correspondant à la somme des durées pendant lesquelles ils ont exercé une occupation.

Dans la suite du document, le terme « absentéisme » fera référence à l'absentéisme pour cause de maladie.

Taux d'absentéisme de courte et de longue durée

Le taux d'absentéisme de courte durée correspond au nombre de jours civils d'absence, issus des absences de 21 jours ou moins, rapporté au nombre de jours civils d'occupation.

Le taux d'absentéisme de longue durée correspond au nombre de jours civils d'absence, issus des absences de plus de 21 jours, rapporté au nombre de jours civils d'occupation.

Épisode de maladie

Un épisode de maladie est une période constituée de jours civils d'absence pour cause de maladie consécutifs et relevant d'une même raison médicale. En cas de moindre exhaustivité des données relatives à la raison médicale figurant sur le certificat d'incapacité de travail, notamment pour les non-résidents, la détermination d'un épisode de maladie consécutif se base uniquement sur les dates.

Raison médicale des absences

Pour l'analyse des raisons médicales, seuls les salariés résidents sont pris en compte. Les diagnostics sont issus des déclarations renseignées par les médecins sur le certificat d'incapacité de travail. Les données relatives aux non-résidents ne sont pas exploitables en raison de la codification insuffisante des diagnostics, ces derniers étant codifiés dans une minorité des cas. Les absences auto déclarées (possibles pour les trois premiers jours d'absence), qui ne nécessitent pas de certificat de maladie (et donc pas d'indication de raison médicale), ne sont pas prises en considération.

Autres remarques

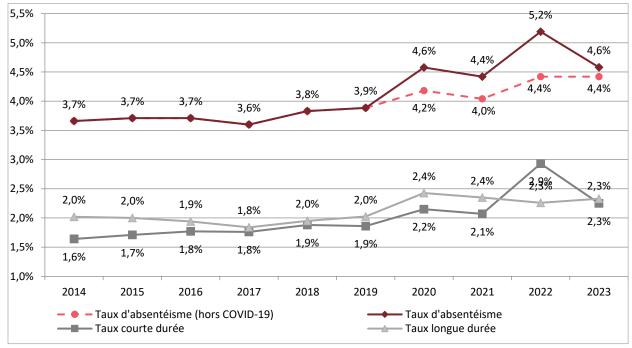
De façon générale, les données se limitent à une année donnée et ne tiennent pas compte des périodes qui la dépassent. Ainsi, si une personne est malade en fin d'année de l'exercice N jusqu'en début de l'année N+1, le présent aperçu prévoit deux épisodes de maladie.

Le concept de « nombre de personnes » fait référence au décompte distinct des individus. Ainsi, chaque personne est comptée une seule fois. En outre, chaque personne est comptabilisée comme une unité indivisible, quelle que soit la durée ou le taux d'occupation de son travail.

Comme mentionné, ce rapport analyse seulement les salariés de droit privé. Ainsi, concernant l'analyse sectorielle, les données du secteur « Administration publique » ne concernent que les salariés de droit privé. Le secteur « Enseignement » ne concerne que l'enseignement privé. Le secteur des « Autres activités de services » comprend notamment le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que celui des activités des ménages en tant qu'employeurs.

3 EVOLUTION RÉCENTE DU TAUX D'ABSENTÉISME

Cette partie se focalise sur une analyse de l'évolution du taux d'absentéisme de courte et de longue durée, de son évolution mensuelle, mais aussi de l'évolution du nombre de personnes absentes et de leur durée moyenne de jours d'absence.



Graphique 1 - Évolution du taux d'absentéisme de 2014 à 2023

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

La crise sanitaire causée par la pandémie liée à la COVID-19 a provoqué une augmentation inédite du taux d'absentéisme qui est passé de à 3,9% en 2019 à 4,6% en 2020. L'ampleur de cette augmentation se retrouve aussi bien dans l'évolution du taux de courte durée, qui augmente de 0,3 point de pourcentage, que dans celle du taux de longue durée, qui augmente de 0,4 point de pourcentage.

En 2021, une baisse peut être observée pour les trois différents taux. Ceci s'explique entre autres par le fait que certaines mesures prises à la suite du déclenchement de la pandémie COVID-19 en 2020, comme le confinement strict, sont abolies, respectivement assouplies.

En 2022 cependant, une forte augmentation du taux d'absentéisme de 0,8 point de pourcentage peut être notée et le taux affiche dorénavant 5,2%. Le taux d'absentéisme de courte durée augmente aussi de 0,8 point de pourcentage et se situe à 2,9%, contrairement au taux de longue durée qui diminue de 0,1 point de pourcentage et atteint le niveau de 2,3%. Le taux d'absentéisme hors COVID-19 s'élève à 4,4%, ce qui correspond à une augmentation de 0,4 point de pourcentage par rapport à 2021.

Le relâchement progressif des mesures COVID-19, comme la réduction de la durée d'isolement de 10 à 4 jours, a diminué la durée moyenne d'absence, mais le nombre de personnes absentes a augmenté. La vague de grippe observée dès le mois de novembre 2022, provoque également une augmentation importante du nombre de personnes absentes pour cause de maladie¹.

¹L'évolution du nombre de cas de grippe au Luxembourg peut par exemple être consultée sur les sites internet suivants :

⁻ Infections respiratoires: Rétrospective de la semaine du 19 au 25 décembre 2022 - gouvernement.lu // Le gouvernement luxembourgeois

⁻ ReViLux - Week 50/2022 - LNS

En 2023, le taux d'absentéisme se situe à 4,6% et affiche ainsi un taux qui est seulement de 0,2 point de pourcentage plus élevé que celui hors COVID-19. Ceci montre que le nombre des absences déclarées pour cause de COVID-19 a fortement diminué et est proche de 0 maintenant. Le taux d'absentéisme de courte durée diminue à 2,3% tandis que le taux d'absentéisme de longue durée reste stable à 2,3%.

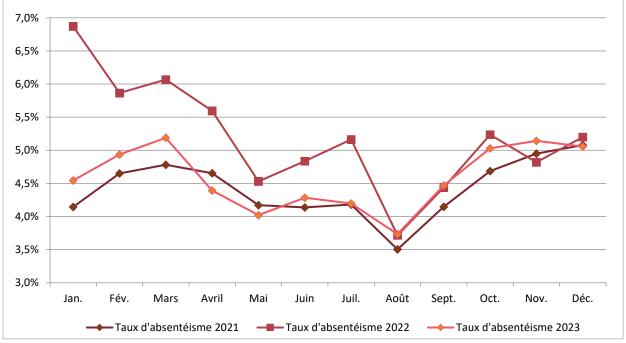
Tableau 1 - Décomposition de la progression du taux d'absentéisme de 2021 à 2023 (formule en annexe sous 7.1)

	2021	2022	2023	Variation de 2021 à 2022	Variation de 2022 à 2023
Durée moyenne des épisodes en jours	8,9	8,0	7,8	-10,2%	-2,4%
Part des salariés absents au cours de l'année	54,5%	66,3%	58,8%	19,4%	-9,7%
Nombre moyen d'épisodes par salarié absent	2,8	3,0	3,1	8,6%	1,0%
Taux moyen d'occupation mensuelle a)	98,5%	98,4%	98,5%	-0,1%	0,1%
Taux d'absentéisme	4,4%	5,2%	4,6%	16,6%	-11,0%

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Ce tableau montre qu'en 2021 le taux d'absentéisme est de 4,4% et progresse de 16,6% en 2022, pour diminuer ensuite de 11,0% en 2023. Cette baisse résulte majoritairement d'une baisse de 2,4% de la durée moyenne des épisodes, se raccourcissant à 7,8 jours par épisode de maladie. La part des salariés absents au cours de l'année diminue de 9,7%. Le nombre moyen d'épisodes par salarié absent augmente légèrement à 3,1 épisodes tout comme le taux moyen d'occupation mensuelle qui ne connaît guère de variation.

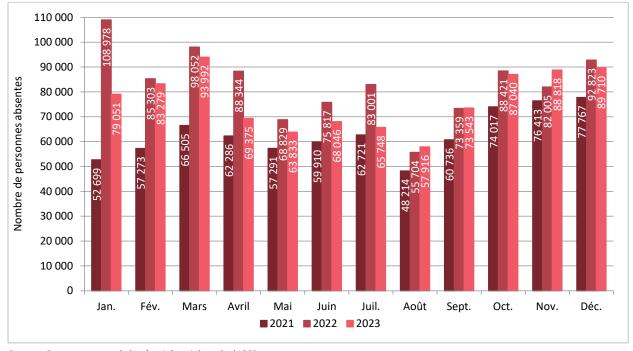
Graphique 2 - Évolution mensuelle du taux d'absentéisme de 2021 à 2023



Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

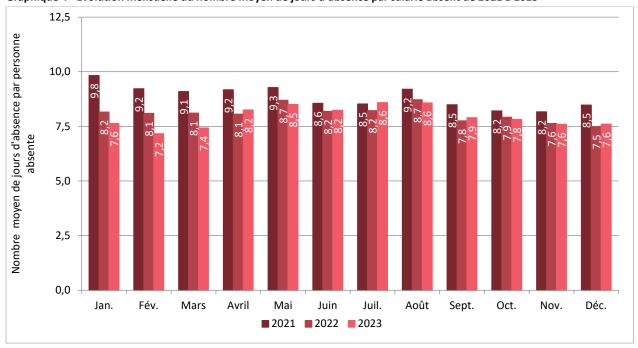
En 2021, le taux d'absentéisme est peu fluctuant en variant entre 3,5% en août et 5,2% en décembre. En 2022, l'évolution mensuelle du taux d'absentéisme présente la valeur la plus élevée en janvier avec 6,9% et la plus basse en août avec 3,7%. Elle monte de nouveau en fin d'année. L'année 2023 connaît moins de fluctuations, ne dépassant jamais 5,2%. Les mois de janvier et de décembre sont de nouveau les plus marqués par un taux d'absentéisme élevé.

a) Note de lecture : En 2023, une personne est occupée en moyenne pendant 98,5% jours du mois, ce qui représente par exemple en octobre 30,5 jours.



Graphique 3 - Évolution mensuelle du nombre de salariés absents de 2021 à 2023

La hausse de l'évolution mensuelle du nombre de salariés absents à la fin de 2021 et en début de 2022 peut être mise en lien avec le nombre d'infections liées à la COVID-19. La vague de grippe observée au printemps, la deuxième vague de grippe débutant en novembre et les infections aux virus RSV (Respiratoty Syncytial Virus) et HRV (Human Rhinovirus) provoquent également une augmentation importante du nombre de salariés absents en 2022. En 2023 cependant, le nombre de personnes absentes diminue globalement tandis que les tendances des vagues restent similaires.



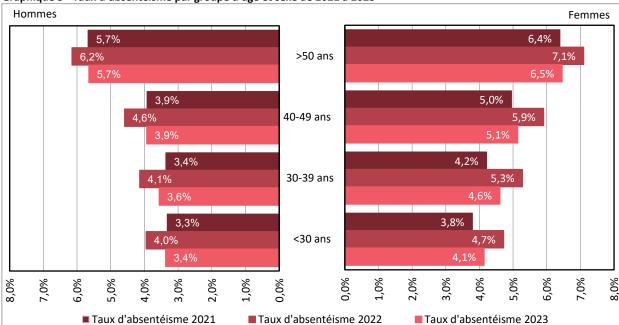
Graphique 4 - Évolution mensuelle du nombre moyen de jours d'absence par salarié absent de 2021 à 2023

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le nombre moyen de jours d'absence par salarié absent est beaucoup plus élevé en 2021 que celui observé pour les années 2022 et 2023. Pour rappel, des mesures plus strictes concernant la mise en quarantaine et l'isolement étaient d'application en 2021. En 2023, les mois d'été affichent un nombre moyen de jours d'absence plus élevé qu'en hiver. La moyenne maximale de 8,6 jours d'absence par salarié absent est atteinte en juillet et août de l'année 2023.

4 TAUX D'ABSENTÉISME SELON QUELQUES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES

Cette partie analyse le taux d'absentéisme selon différentes caractéristiques individuelles des salariés telles que le sexe, le lieu de résidence et le statut socioprofessionnel.

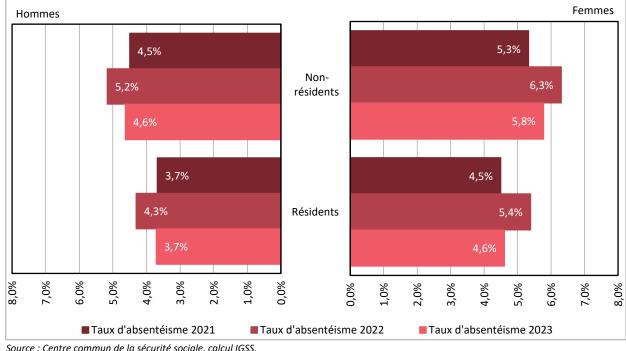


Graphique 5 - Taux d'absentéisme par groupe d'âge et sexe de 2021 à 2023

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

L'âge est une caractéristique influençant l'absentéisme. En effet, le taux d'absentéisme des plus de 50 ans est plus élevé que celui des moins de 30 ans. En 2021, le taux d'absentéisme diminue dans chaque groupe d'âge vu la diminution globale du taux d'absentéisme en lien avec l'abolition du confinement. En 2022, le taux d'absentéisme augmente dans chaque groupe d'âge de la population, mais pas de façon homogène.

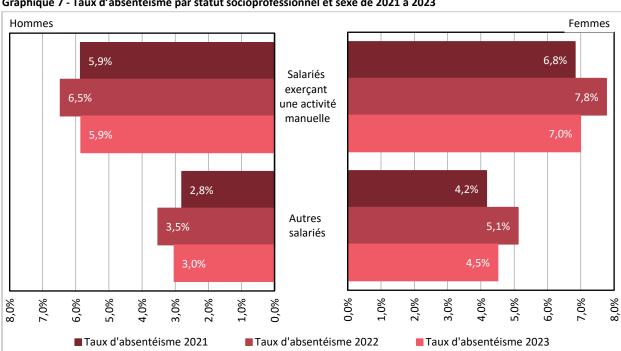
En termes de progression, une évolution similaire du taux d'absentéisme est constatée aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Néanmoins, le taux d'absentéisme des femmes est supérieur à celui des hommes quel que soit le groupe d'âge analysé. Le taux d'absentéisme des femmes se situe à 4,9% en 2021, à 5,8% en 2022 et à 5,1% en 2023 et affiche donc une diminution de 0,7 point de pourcentage en 2023. Le taux d'absentéisme des hommes, qui est de 4,1% en 2021, de 4,8% en 2022 et de 4,2% en 2023, présente une diminution de 0,6 point de pourcentage en 2023.



Graphique 6 - Taux d'absentéisme par lieu de résidence et sexe de 2021 à 2023

Entre 2021 et 2023, le taux d'absentéisme des salariés non-résidents (hommes et femmes confondus) est supérieur à celui des salariés résidents. Le taux d'absentéisme des salariés non-résidents, qui est de 4,8% en 2021, augmente en 2022 à 5,6% et diminue de nouveau en 2023 à 5,0%. Le taux d'absentéisme des salariés résidents, qui est de 4,0% en 2021, augmente en 2022 à 4,8% et diminue de nouveau à 4,1% en 2023.

L'analyse par sexe montre que le taux d'absentéisme pour les femmes est de 5,8% pour les salariées nonrésidentes en 2023, tandis que celui des salariées résidentes est de 4,6%. Pour les hommes par contre, ce taux est de 4,6% pour les salariés non-résidents et de 3,7% pour les salariés résidents. En 2023, les femmes résidentes présentent 55,1% du nombre total de jours civils en occupation des femmes, contre 44,9% pour les femmes non-résidentes. Cette part est de 45,9% pour les hommes résidents et de 54,1% pour les hommes non-résidents.



Graphique 7 - Taux d'absentéisme par statut socioprofessionnel et sexe de 2021 à 2023

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le taux d'absentéisme des salariés exerçant une activité manuelle est fortement supérieur à celui des autres salariés entre 2021 et 2023.

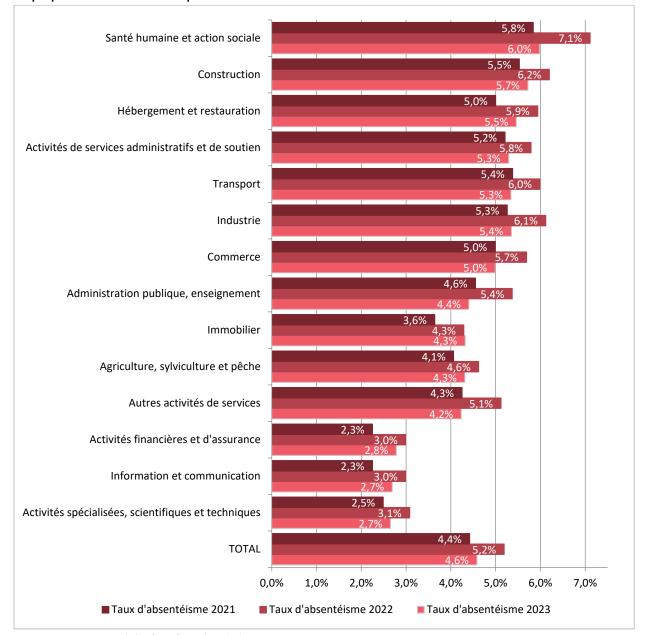
Le taux d'absentéisme des salariés exerçant une activité manuelle, qui est de 6,1% en 2021 augmente de 0,8 point de pourcentage en 2022 et se situe à 6,2% en 2023. Le taux d'absentéisme des « autres salariés », qui est de 3,4% en 2021, augmente en 2022 à 4,3% et affiche en 2023 un niveau de 3,7%.

En 2023, le taux d'absentéisme est de 7,0% pour les femmes et de 5,9% pour les hommes exerçant une activité manuelle, tandis que celui des « autres salariés » féminins est de 4,5% et celui des « autres salariés » masculins de 3,0%. En 2023, les femmes ayant un statut de « autres salariées » représentent 74,8% du nombre total de jours civils en occupation des femmes, contre 25,2% pour les femmes de statut « salariées exerçant une activité manuelle ». Cette part est de 58,3% pour les hommes de statut « autres salariés », et de 41,7% pour les hommes exerçant une activité manuelle.

5 ANALYSE SECTORIELLE

Cette partie analyse le taux d'absentéisme des salariés privés répartis sur différents secteurs. Une étude sur le taux d'absentéisme de courte et de longue durée est faite tout comme une analyse sur la part des salariés absents, la durée moyenne des absences, mais aussi le nombre moyen d'épisodes de maladie par secteur. De plus, le taux d'absentéisme par rapport à la taille de l'entreprise est présenté.

Les indicateurs présentés dans cette partie ne sont que des moyennes et ne permettent donc pas de conclure sur l'hétérogénéité existant à l'intérieur de chacun des secteurs.

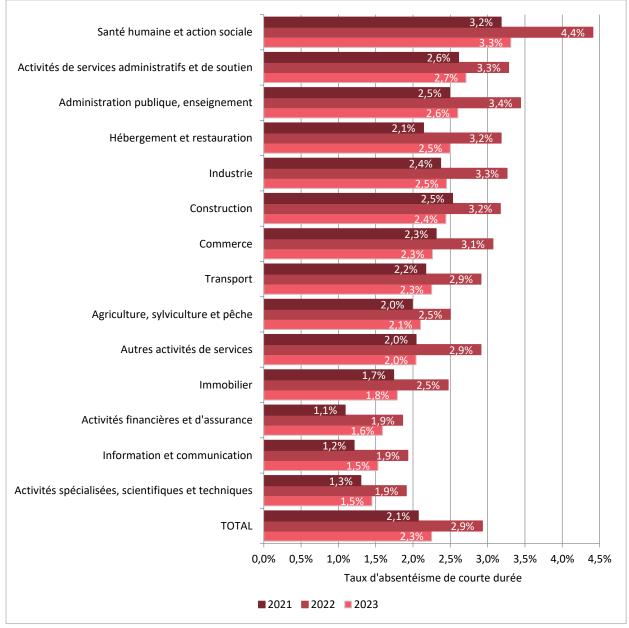


Graphique 8 - Taux d'absentéisme par secteur d'activité de 2021 à 2023

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Le taux d'absentéisme varie fortement d'un secteur d'activité à l'autre. Cette hétérogénéité s'explique par les conditions de travail et par la structure de la main d'œuvre qui caractérisent chacun des secteurs d'activité, ainsi que par le degré avec lequel chacun d'entre eux est concerné par le chômage partiel ou encore le télétravail.

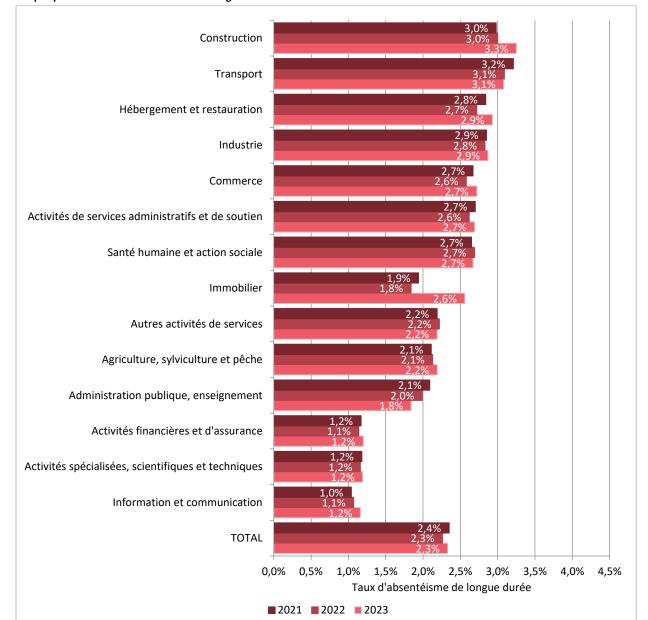
Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale est le secteur qui montre le taux d'absentéisme le plus élevé indépendamment de l'année considérée. En 2023, le taux est de 6,0%, contre 7,1% en 2022. Ce secteur est fortement exposé aux maladies infectieuses et parasitaires. En deuxième position se trouve le secteur de la construction affichant un taux de 5,7% en 2023. Le secteur des activités de services administratifs et de soutien, qui comporte notamment le travail intérimaire, affiche aussi un taux plus élevé de 5,4% en 2023 tout comme le secteur de l'hébergement et de la restauration. Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques se trouve en dernier lieu avec un taux de 2,6% en 2023, 2,0 points de pourcentage en-dessous de la moyenne totale de cette année.



Graphique 9 - Taux d'absentéisme de courte durée par secteur d'activité de 2021 à 2023

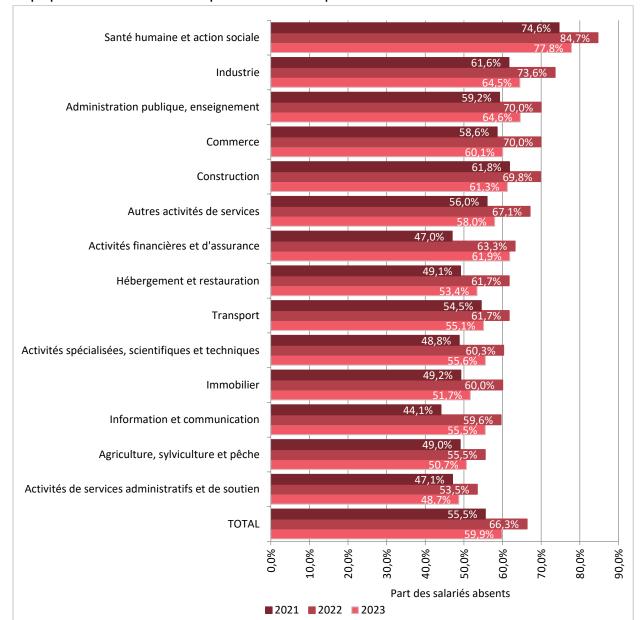
Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

Comme pour le taux d'absentéisme, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale affiche pendant les trois années analysées le taux d'absentéisme de courte durée le plus élevé avec 3,3% en 2023 (4,4% en 2022). Le taux d'absentéisme de courte durée des salariés privés du secteur des activités des services administratifs et de soutien se trouve en deuxième position avec 2,7% en 2023 (3,3% en 2022). Le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques se trouve en dernière position pour l'année 2023 avec un taux d'absentéisme de courte de 1,5%, donc 0,8 point de pourcentage en-dessous de la moyenne de tous les secteurs.



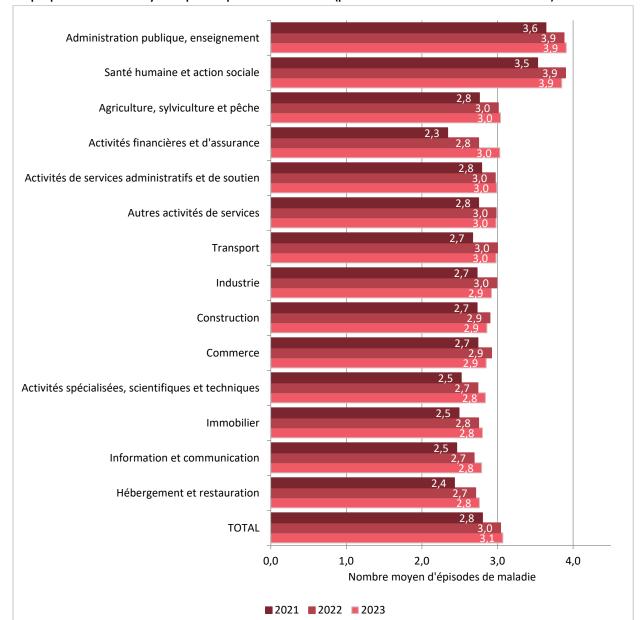
Graphique 10 - Taux d'absentéisme de longue durée selon le secteur d'activité de 2021 à 2023

Contrairement au taux d'absentéisme de courte durée, qui diminue entre 2022 et 2023, le taux d'absentéisme de longue durée augmente légèrement tout en restant proche de 2,3%. Le secteur de la construction présente le taux d'absentéisme de longue durée le plus élevé, avec un taux de 3,0% en 2021 et 2022 et un taux de 3,3% en 2023. En deuxième position se trouve le secteur du transport avec un taux de 3,1% en 2023, taux inchangé par rapport à 2022. En dernier lieu se trouve le secteur de l'information et de la communication avec un taux de 1,2%, ce qui est 1,1 point de pourcentage moins élevé que la moyenne des différents secteurs.



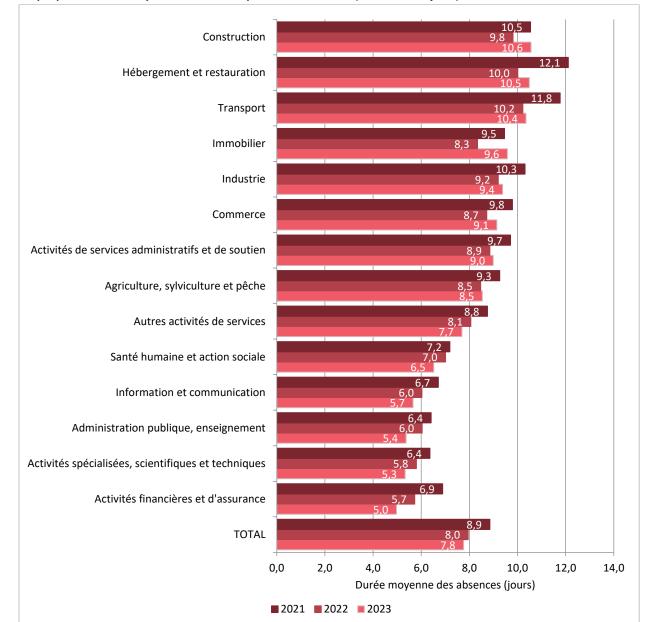
Graphique 11 - Part de salariés absents pour cause de maladie par secteur d'activité de 2021 à 2023

En 2021, 2022, tout comme en 2023, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale présente la part des salariés absents pour cause de maladie la plus élevée. En effet, 77,8% des salariés privés qui travaillent dans ce secteur, sont au moins une fois malades au cours de 2023. De plus, ce secteur est fortement impacté par les expositions aux personnes malades, souvent contagieuses. De façon générale, tous les secteurs montrent une augmentation importante de 2021 à 2022 concernant la part des salariés absents pour cause de maladie en revanche ces derniers montrent une diminution de 2022 à 2023. En dernier lieu se trouve le secteur des activités de services administratifs et de soutien dans lequel moins que la moitié des salariés est absente en 2023. En moyenne, 59,9% des salariés de statut privé sont au moins une fois absents au travail pour cause de maladie.



Graphique 12 - Nombre moyen d'épisodes par secteur d'activité (pour les salariés absents au moins une fois) de 2021 à 2023

Sur les trois années analysées, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, ainsi que celui de l'administration publique et de l'enseignement, présentent le plus grand nombre moyen d'épisodes d'absence (pour les salariés absents au moins une fois). En 2021 et 2023, l'administration publique occupe la première position, tandis qu'en 2022 celle-ci est revenue au secteur de la santé humaine et de l'action sociale. En particulier, les salariés privés de ces deux secteurs sont en moyenne 3,9 fois malades en 2023, tandis que la moyenne globale de 2023 se situe à 3,1 épisodes de maladie.

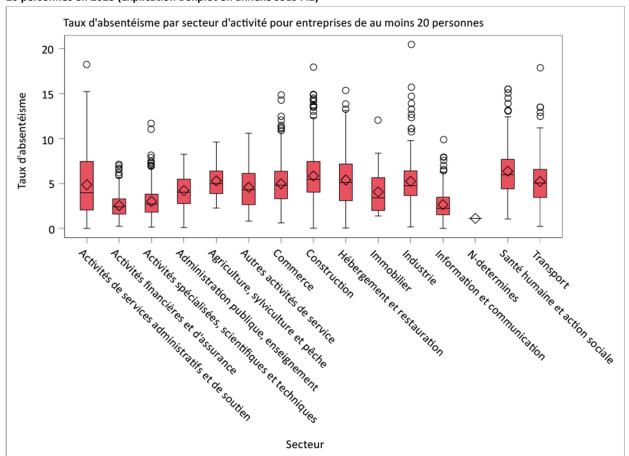


Graphique 13 - Durée moyenne des absences par secteur d'activité (en nombre de jours) de 2021 à 2023

En 2021, les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et le secteur de l'administration publique et de l'enseignement présentent une durée moyenne des absences de 6,4 jours et les secteurs de l'hébergement et de la restauration une durée moyenne de 12,1 jours.

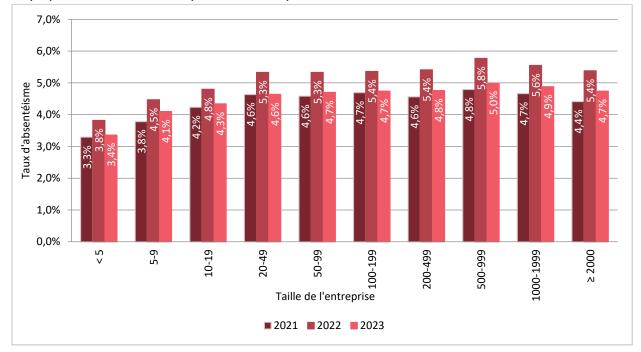
En 2022, le secteur des activités financières et d'assurance affiche la plus faible durée moyenne avec 5,7 jours, le secteur du transport la plus élevée avec 10,2 jours. A l'exception du secteur des activités financières et d'assurance, la moyenne du nombre de jours d'absence diminue de manière continue.

En 2023, le secteur de la construction montre la durée moyenne des absences la plus importante avec 10,6 jours suivi par le secteur de l'hébergement et de la restauration avec 10,5 jours. La moyenne sur l'année 2023 se situe à 7,8 jours par épisode de maladie.



Graphique 14 - Dispersion des taux d'absentéisme au sein des différents secteurs d'activité pour les entreprises d'au moins 20 personnes en 2023 (Explication Boxplot en annexe sous 7.2)

Comme déjà constaté plus haut, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale connaît un taux d'absentéisme plus important que les autres secteurs en 2023. De plus, le $25^{\text{ème}}$, le $75^{\text{ème}}$ percentile et la médiane sont également les plus élevés. Comparé aux autres secteurs, le secteur de la santé et de l'action sociale présente ainsi un taux d'absentéisme plus élevé non seulement pour les salariés privés du quart inférieur (P25), mais aussi pour les salariés du quart supérieur (P75) et pour la médiane (valeur médiane). En d'autres termes, 25% des salariés qui appartiennent à ce secteur (sous condition que l'entreprise a plus de 20 salariés) présentent un taux d'absentéisme inférieur à 4,4%, 50% des salariés un taux endessous/au-dessus de 6,0% et 75% un taux en-dessous de 7,7%. Ainsi, une proportion plus importante de salariés du secteur de la santé connaît des taux d'absentéisme plus élevés à tous ces niveaux de mesure.



Graphique 15 - Taux d'absentéisme par taille de l'entreprise de 2021 à 2023 a)

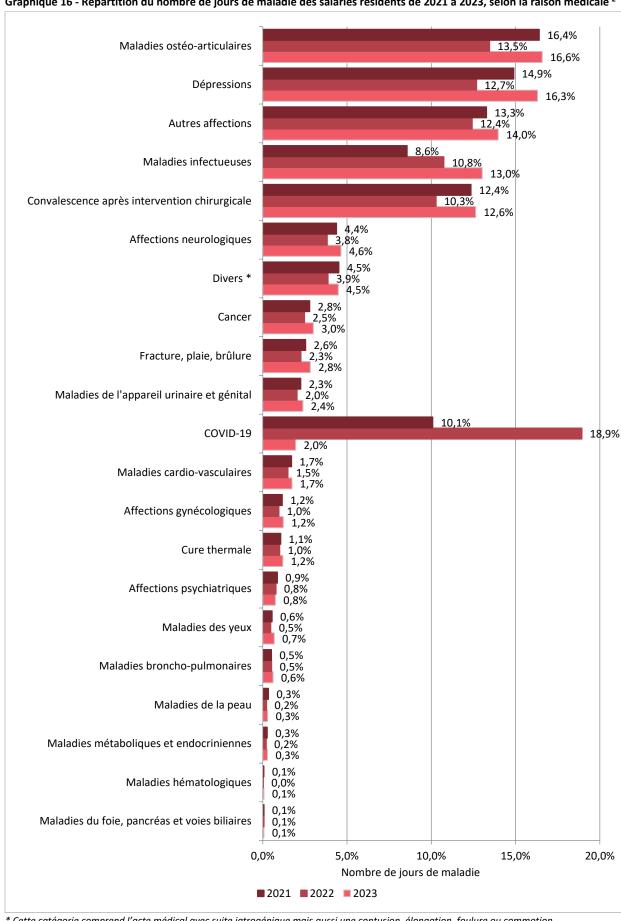
a) Seules les entreprises actives pendant toute l'année sont considérées dans cette statistique. Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

L'analyse du taux d'absentéisme en fonction de la taille de l'entreprise montre une corrélation entre la taille de l'entreprise et le taux d'absentéisme, particulièrement pour les entreprises de moins de 1 000 salariés. Plus la taille de l'entreprise augmente, plus le taux d'absentéisme tend à croître, atteignant 5,0% pour les entreprises de 500 à 999 salariés en 2023. Néanmoins, à partir de 1 000 salariés, cette tendance semble s'atténuer, le taux d'absentéisme restant stable autour de 5,4%. Cela suggère que l'influence de la taille sur l'absentéisme diminue au-delà d'un certain seuil.

6 RAISONS MÉDICALES DES ABSENCES DES SALARIÉS RÉSIDENTS

Cette partie de l'aperçu se limite aux absences des salariés résidents pour lesquels un certificat d'incapacité de travail (CIT) est introduit indiquant ainsi une raison médicale. Les jours d'absence des résidents pour lesquels une raison médicale est disponible représentent 90,5% de l'ensemble des jours d'absence des résidents. Cette part est de 75,1% en regardant le nombre d'épisodes de maladie.

Ainsi, cette partie se focalise sur les raisons médicales des absences des salariés résidents en analysant d'un côté le nombre de jours d'absence pour une raison médicale par rapport à l'ensemble des jours d'absence avec indication de la raison médicale pour une année donnée et de l'autre côté, les absences continues pour une raison médicale (épisode de maladie) par rapport à l'ensemble des épisodes de maladie avec CIT observés. En outre, une ventilation par secteur d'activité est faite.



Graphique 16 - Répartition du nombre de jours de maladie des salariés résidents de 2021 à 2023, selon la raison médicale 2

^{*} Cette catégorie comprend l'acte médical avec suite iatrogénique mais aussi une contusion, élongation, foulure ou commotion. Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

² Plus de détails se trouve en annexe sous le point 8.3

En 2021, les absences dues aux maladies du système ostéo-articulaire ont représenté la majorité des jours de maladie des salariés résidents, donc 16,4%.

En 2022 cependant, la COVID-19 est la raison médicale principale avec 18,9% en ce qui concerne le nombre de jours de maladie par rapport au total du nombre de jours de maladie.

En 2023, les absences liées aux maladies du système ostéo-articulaire présentent la plus grande part des jours de maladie des salariés résidents avec 16,6% suivies des dépressions avec 16,3%. En d'autres termes, parmi l'ensemble des jours de maladie des salariés résidents en 2023, 16,3% résultent des dépressions. En troisième position se trouvent les « autres affections » encodées en tant que telles par le médecin sur le certificat d'incapacité de travail avec un taux de 14,0% en 2023. Le nombre de jours d'absence pour cause de maladies hématologiques ou des maladies du foie, pancréas et voies biliaires sont plus rares et concernent 0,1% de l'ensemble des jours de maladie pour lesquels une raison médicale est indiquée.

Syndrome grippal

Gastro-entérite aiguë

Autre maladie infectieuse ou parasitaire

Broncho-pneumopathie bactérienne

Sinusite

Influenza

Infection de la sphère uro-génitale

Otite

Tuberculose

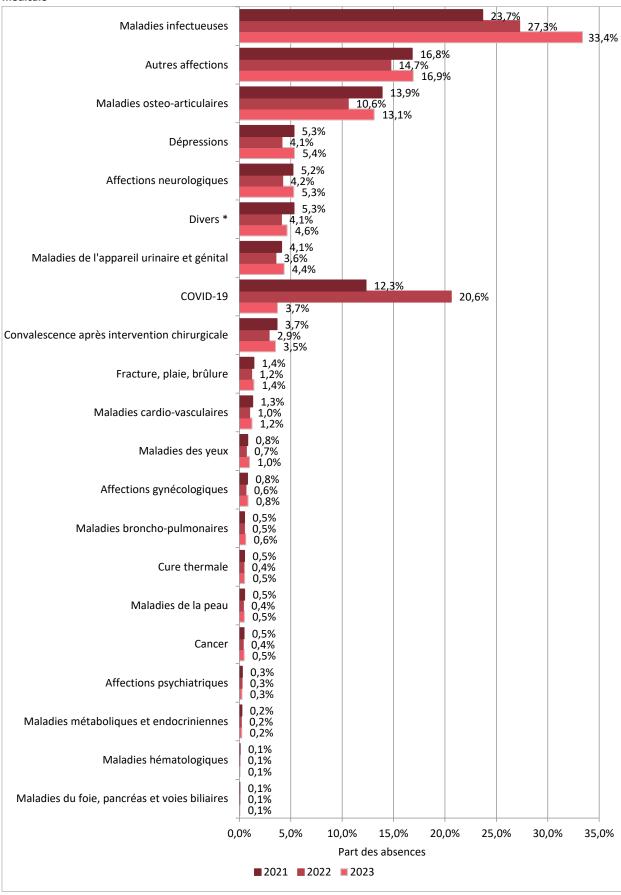
Hépatite virale

Graphique 17 - Répartition du nombre de jours de maladie des salariés résidents en 2023, selon la raison médicale des « Maladies infectieuses »

Source : Centre commun de la sécurité sociale, calcul IGSS.

En 2023, les « maladies infectieuses » présentent 13,0% du total du nombre de jours en absence pour cause de maladie des salariés résidents; parmi ces maladies le syndrome grippal affiche 7,1%. Ici, la « COVID-19 » ne fait pas partie des maladies infectieuses mais est considérée comme une raison médicale à part. En deuxième position se trouvent les absences pour cause de « gastro-entérite aiguë » avec 2,3%, suivies par les « autres maladies infectieuses ou parasitaires » avec 1,3% du total du nombre de jours en absence pour cause de maladie des salariés résidents.

Graphique 18 - Répartition du nombre d'épisodes de maladie des salariés résidents de 2021 à 2023, selon la raison médicale ³



^{*} Cette catégorie comprend l'acte médical avec suite iatrogénique mais aussi une contusion, élongation, foulure ou commotion

³ Plus de détails se trouve en annexe sous le point 8.4

De 2021 à 2023, les maladies infectieuses et parasitaires (tels que les grippes, les gastro-entérites, les sinusites, les otites par exemple) montrent le plus grand nombre d'épisodes d'absences, en affichant un taux qui augmente d'année en année. En effet, en 2021, ce taux est de 23,7% tandis que le taux est de 33,4% en 2023. En d'autres termes, de tous les différents épisodes de maladie des salariés résidents, 33,4% des épisodes résultent des maladies infectieuses. En deuxième position se trouvent les « autres affections », qui sont encodées en tant que telles par le médecin sur le certificat d'incapacité de travail. Comme pour le nombre de jours d'absence, il existe peu d'épisodes de maladie pour cause de « maladies hématologiques » ou des « maladies du foie, pancréas et voies biliaires » qui concernent seulement 0,1% des différents épisodes de maladie pour lesquels une raison médicale est indiquée.

Tableau 2 - Poids des raisons médicales dans le nombre de jours de maladie des salariés résidents en 2023 selon le secteur d'activité (en %)

	Activités de services administratifs et de soutien	Activités financières et d'assurance	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Administration publique, enseignement	Agriculture, sylviculture et pêche	Autres activités de service	Commerce	Construction	Hébergement et restauration	Immobilier	Industrie	Information et communication	Santé humaine et action sociale	Transport
Affections gynécologiques	1,8	2,3	2,9	1,0	0,6	1,3	1,1	0,4	1,2	0,9	0,7	1,6	1,3	0,4
Affections neurologiques	5,5	3,8	3,9	3,9	5,3	4,0	4,7	<u>5,6</u>	5,0	3,5	<u>5,6</u>	2,8	4,1	5,2
Affections psychiatriques	0,4	0,3	0,5	1,1	0,9	0,3	0,4	0,9	0,7	0,6	1,1	0,8	<u>1,2</u>	0,4
Autres affections	15,4	15,2	15,8	12,7	14,4	13,3	13,2	13,7	<u>16,2</u>	10,9	11,7	14,4	13,3	14,5
Cancer	2,6	5,5	4,0	2,7	1,6	4,0	3,5	1,8	3,3	<u>6,2</u>	3,2	4,3	2,4	2,1
Convalescence après intervention chirurgicale	12,0	10,5	9,0	14,0	<u>17,8</u>	16,1	12,1	16,2	11,8	9,2	14,2	9,1	11,9	10,5
COVID-19	1,1	3,1	3,2	2,6	1,8	1,9	1,7	0,8	1,0	1,6	1,7	2,9	<u>3,0</u>	1,5
Cure thermale	0,6	1,5	0,7	2,7	0,6	1,2	0,9	0,4	0,5	0,7	1,7	1,1	<u>1,8</u>	1,6
Dépression	14,5	24,3	24,5	13,3	8,3	15,3	17,9	9,0	17,0	<u>28,5</u>	15,7	22,7	16,7	16,4
Fracture, plaie, brûlure	2,0	2,7	1,9	2,8	4,5	2,6	3,3	3,2	2,7	3,7	<u>4,0</u>	2,5	2,7	2,6
Divers	4,7	2,1	2,6	5,0	6,7	4,0	4,6	<u>6,2</u>	5,0	3,0	4,7	3,4	4,1	4,8
Maladies broncho- pulmonaires	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,6	0,7	<u>0,9</u>	0,5	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6
Maladies cardio- vasculaires	1,5	0,9	1,6	1,9	0,6	1,3	1,5	2,7	2,2	1,2	1,7	1,3	1,3	<u>2,8</u>
Maladies de la peau	0,3	0,1	0,1	0,4	<u>0,8</u>	0,3	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4	0,2	0,3	0,4
Maladies de l'appareil urinaire et génital	1,7	2,4	2,8	2,5	<u>3,3</u>	2,6	2,7	2,0	1,9	1,3	2,3	2,5	2,8	2,6
Maladies des yeux	0,4	1,2	0,7	0,7	0,9	0,8	0,5	0,6	0,5	<u>1,5</u>	0,7	1,1	0,6	0,9
Maladies du foie, pancréas et voies biliaires	0,1	<u>0,2</u>	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	<u>0,2</u>	0,1	0,1
Maladies du tube digestif	1,3	1,1	1,2	1,4	1,0	1,4	1,3	1,3	1,2	1,6	1,2	1,5	1,5	<u>1,8</u>
Maladies hématologiques	0,1	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Maladies infectieuses	9,8	17,9	18,1	15,8	13,6	12,0	13,0	8,1	9,8	8,8	10,6	<u>20,5</u>	15,8	13,2
Maladies métaboliques et endocriniennes	0,3	0,2	0,2	0,1	<u>0,5</u>	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,3	<u>0,5</u>
Maladies ostéo- articulaires	23,5	3,9	5,8	14,8	16,0	16,8	16,3	<u>25,6</u>	18,9	15,7	18,0	5,9	14,4	17,1

Au niveau sectoriel, le poids que représente chacune des raisons médicales dans les absences varie fortement. À titre d'exemple, alors que les dépressions représentent 28,5% des jours d'absence dans le secteur de l'immobilier des salariés résidents en 2023, ils en représentent que 8,3% dans le secteur de l'Agriculture, sylviculture et pêche. Comme ce graphique montre une répartition des maladies selon le secteur d'activité, il ne peut pas être déduit que le nombre de jours (en chiffres absolus) est inférieur ou supérieur d'un secteur à l'autre même si le pourcentage (en chiffre relatifs) l'est.

7 COÛT DIRECT DE L'ABSENTÉISME

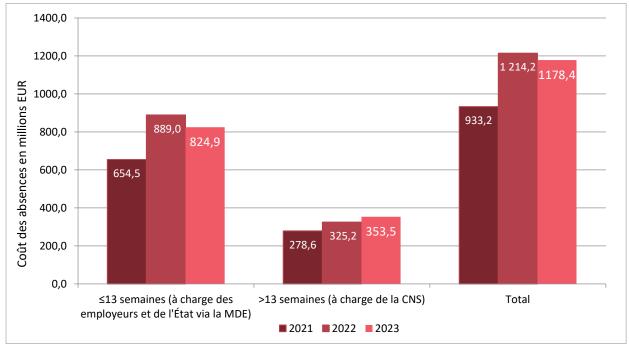
Le coût direct total de l'absentéisme au Luxembourg est réparti de la manière suivante :

Tout d'abord pendant les 77 premiers jours d'absence pour maladie (qu'ils soient consécutifs ou non), sur une période de référence de 18 mois, l'employeur continue de verser le salaire au salarié. Cependant, les employeurs affiliés à la Mutualité des employeurs (MDE) cotisent à cette institution et bénéficient d'un remboursement de 80% des salaires versés pendant cette période. L'État contribue au financement de la MDE en prenant en charge l'excédent des dépenses courantes sur les recettes, afin de maintenir un taux de cotisation moyen des employeurs à 1,85% et de garantir une réserve équivalente à 10% des dépenses annuelles⁴.

Ensuite, à partir du mois suivant le 77e jour d'absence dans la période de référence, la Caisse nationale de santé (CNS) verse des indemnités au salarié.

Les coûts indirects que subissent les patrons (coût de la perte de productivité, coûts de remplacement etc.) ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Dans le graphique, la répartition est divisée en deux parties principales : la première partie concerne les absences de moins de 77 jours (à charge des employeurs et de l'État via la MDE), et la deuxième concerne les absences de plus de 77 jours (à charge de la CNS).

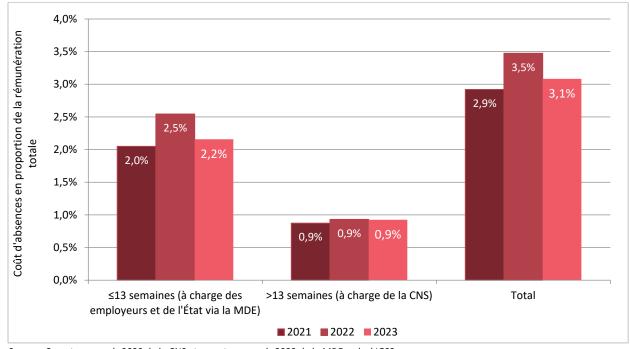


Graphique 19 - Coût direct de l'absentéisme en millions EUR de 2021 à 2023

Source : Comptes annuels 2023 de la CNS et comptes annuels 2023 de la Mutualité des Employeurs (MDE), calcul IGSS.

Entre 2021 et 2022, le coût direct total de l'absentéisme passe de 933,2 millions EUR à 1 214,2 millions EUR, en corrélation avec la hausse du taux d'absentéisme sur la même période. Cette augmentation touche tant la partie à charge des employeurs que celle à charge de la CNS. En 2023 par contre, le taux d'absentéisme diminue, entraînant également une baisse du coût direct total de l'absentéisme. Ainsi, il s'établit à 1 178,4 millions EUR, ce qui représente soit une réduction de 3,0% par rapport à 2022, soit une hausse de 26,3% par rapport à 2021. Malgré cette baisse globale observée en 2023, seule la part à charge de la CNS continue d'augmenter en 2023.

⁴ Art. 56. L. 23.12.16 du Code de la Sécurité Sociale



Graphique 20 - Coût direct de l'absentéisme par rapport à la rémunération totale des salariés de 2021 à 2023

Source: Comptes annuels 2023 de la CNS et comptes annuels 2023 de la MDE, calcul IGSS.

Le rapport entre les coûts directs de l'absentéisme observés dans le graphique précédent et la rémunération totale des salariés⁵, neutralise la progression de l'emploi ainsi que celle des salaires. Ce dernier passe de 2,9% en 2021 à 3,1% en 2023. Ainsi, même si le coût direct total de l'absentéisme progresse fortement entre 2021 et 2022, ce coût, rapporté à la rémunération totale des salariés n'augmente que de 0,2 point de pourcentage en affichant un taux de 3,1%. En 2023, la charge des employeurs du coût d'absence par rapport à la rémunération totale augmente de 2,0% en 2021 à 2,2% en 2023, tandis que celle de la CNS reste autour de 0,9%. Or, même si le coût direct de la CNS progresse de 26,9% entre 2021 et 2023, le taux du coût direct de l'absentéisme par rapport à la rémunération totale des salariés se situe à environ 0,9%.

⁵ Total des rémunérations en espèces ou en nature versées par les employeurs. Le montant de la rémunération des salariés (D.1) provient des comptes nationaux publiés par le STATEC. Le secteur de l'Administration publique (O) n'est pas pris en compte.

8 ANNEXE

8.1 DÉCOMPOSTION DE LA PROGRESSION DU TAUX D'ABSENTÉISME

nbjrs: nombre de jours

nb: nombre

$$Taux = \frac{nbjrs \ absence}{nbjrs \ occupation^6}$$

$$Taux = \frac{nbjrs \ absence}{nb \ episodes} \times \frac{nb \ épisodes}{nb \ salari\acute{e}s \ absents} \times \frac{nb \ salari\acute{e}s \ absents}{nb \ salari\acute{e}s} \times \frac{nb \ salari\acute{e}s}{nb \ salari\acute{e}s} \times \frac{nb \ salari\acute{e}s}{nbjrs \ occupation}$$

$$Taux = \frac{\frac{nbjrs \ absence}{nb \ episodes} \times \frac{nb \ épisodes}{nb \ salariés \ absents} \times \frac{nb \ salariés \ absents}{nb \ salariés}}{\frac{nbjrs \ occupation}{nb \ salariés}}$$

$$Taux = \frac{\left(1 + \frac{nbjrs\ absence}{nb\ episodes}\right) \times \left(1 + \frac{nb\ épisodes}{nb\ salari\acute{e}s\ absents}\right) \times (1 + \frac{nb\ salari\acute{e}s\ absents}{nb\ salari\acute{e}s})}{(1 + \frac{nbjrs\ occupation}{nb\ salari\acute{e}s})} - 1$$

En particulier, la décomposition présentée dans le tableau 2 (page 3) est la suivante :

$$18.9 = \frac{(1-10.2) \times (1+21.7) \times (1-8.6)}{(1-0.1)} - 1$$

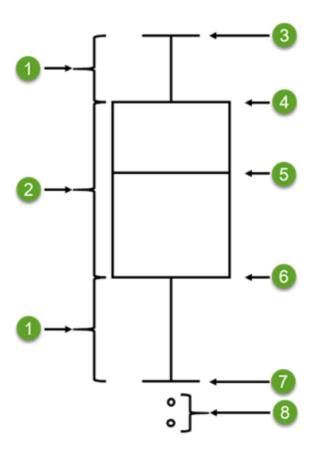
-

⁶ Nbjrs occupation = Taux moyen d'occupation mensuelle * nombre annuel de jours civils

8.2 EXPLICATION BOXPLOT (BOÎTE À MOUSTACHES)

Fonctionnement de la boîte à moustaches

Une boîte à moustaches se compose des éléments suivants :



Etiqueter	Composant	Description
1	Boîte à moustaches	Plage de données inférieure au premier quartile et supérieure au troisième quartile. Chaque moustache représente 25 pour cent des données. Les moustaches ne peuvent généralement pas être 1,5 fois supérieures au IQR, qui est un seuil pour les points aberrants.
2	Boîte	Plage de données entre le premier et le troisième quartiles. 50 pour cent des données se trouvent dans cette plage. La plage entre le premier et le troisième quartile est aussi appelée IQR, acronyme de Inter Quartile Range (plage inter quartile).
3	Maximum	Valeur la plus grande dans le jeu de données ou la plus grande qui ne se trouve pas au-delà du seuil défini par les moustaches.
4	Troisième quartile	Valeur à laquelle 75 pour cent des données est inférieur et 25 pour cent des données est supérieur.
5	Médiane	Nombre au milieu du jeu de données. La moitié des nombres est supérieure à la valeur médiane et l'autre moitié est inférieure à la valeur médiane. La médiane peut aussi être appelée le second quartile.
6	Premier quartile	Valeur à laquelle 25 pour cent des données est inférieur et 75 pour cent des données est supérieur.
7	Minimal	Valeur la plus petite dans le jeu de données ou la plus petite qui ne se trouve pas au-delà du seuil défini par les moustaches.
8	Points aberrants	Valeurs qui sont supérieures ou inférieures aux limites définies par les moustaches.

<u>Créer et utiliser une boîte à moustaches—ArcGIS Insights | Documentation</u>

8.3 DETAILS SUR LA REPARTITION DU NOMBRE DE JOURS DE MALADIE DES SALARIES RESIDENTS DE 2021 A 2023

Raison médicale d'absence inscrite sur le certificat d'incapacité de travail	2021	2022	2023
Affections gynécologiques	1,2%	1,0%	1,2%
Affection non cancéreuse du sein	0,0%	0,0%	0,0%
Complication au cours de la grossesse	1,1%	0,9%	1,2%
Affections neurologiques	4,4%	3,8%	4,6%
Accident vasculaire cérébral	0,3%	0,3%	0,4%
Autre affection neurologique ou musculaire	2,9%	2,6%	3,2%
Canal carpien	0,2%	0,1%	0,2%
Céphalées	0,5%	0,4%	0,5%
Maladie dégénérative du système nerveux central	0,1%	0,1%	0,0%
Vertiges	0,4%	0,3%	0,4%
Affections psychiatriques	0,9%	0,8%	0,8%
Autre toxicomanie	0,1%	0,1%	0,0%
Cure de désintoxication	0,4%	0,3%	0,3%
Intoxication éthylique (y compris les complications)	0,1%	0,1%	0,1%
Psychose	0,4%	0,3%	0,3%
Autres affections	13,3%	12,4%	14,0%
Cancer	2,8%	2,5%	3,0%
Convalescence après intervention chirurgicale	12,4%	10,3%	12,6%
COVID-19	10,1%	18,9%	2,0%
Cure thermale	1,1%	1,0%	1,2%
Dépressions	14,9%	12,7%	16,3%
Fracture, plaie, brûlure	2,6%	2,3%	2,8%
Fracture	2,0%	1,8%	2,3%
Plaie, brûlure	0,6%	0,5%	0,5%
Divers	4,5%	3,9%	4,5%
Acte médical avec suite iatrogénique	0,2%	0,1%	0,1%
Contusion, élongation, foulure, commotion	4,3%	3,8%	4,4%
Maladies broncho-pulmonaires	0,5%	0,5%	0,6%
Autre affection broncho-pulmonaire non cancéreuse	0,4%	0,4%	0,5%
Insuffisance respiratoire aiguë	0,1%	0,1%	0,1%
Insuffisance respiratoire chronique	0,1%	0,0%	0,1%
Maladies cardio-vasculaires	1,7%	1,5%	1,7%
Affection veineuse des membres inférieurs	0,1%	0,1%	0,2%
Artérite des membres inférieurs	0,0%	0,0%	0,0%
Autre affection cardio-vasculaire	1,2%	1,0%	1,1%
Insuffisance coronarienne	0,3%	0,3%	0,3%
Trouble du rythme cardiaque	0,1%	0,1%	0,1%
Maladies de la peau	0,3%	0,2%	0,3%
Autre affection non cancéreuse de la peau	0,2%	0,2%	0,2%
Eczéma, urticaire, psoriasis	0,1%	0,1%	0,1%
Maladies de l'appareil urinaire et génital	2,3%	2,0%	2,4%
Affection dentaire	0,4%	0,3%	0,5%
Autre affection non cancéreuse de la sphère ORL	1,0%	0,9%	1,0%
Autre affection non cancéreuse de l'appareil uro-génital	0,7%	0,6%	0,7%
Insuffisance rénale chronique	0,1%	0,1%	0,1%
Lithiase urinaire	0,1%	0,1%	0,2%

Maladies des yeux	0,6%	0,5%	0,7%
Affection de la rétine	0,1%	0,1%	0,1%
Autre atteinte ophtalmologique	0,5%	0,4%	0,6%
Maladies du foie, pancréas et voies biliaires	0,1%	0,1%	0,1%
Affection non cancéreuse du pancréas	0,0%	0,0%	0,0%
Autre affection non cancéreuse du foie	0,0%	0,1%	0,0%
Lithiase biliaire	0,0%	0,0%	0,0%
Maladies du tube digestif	1,3%	1,1%	1,3%
Autre affection non cancéreuse du tube digestif	0,8%	0,7%	0,9%
Colite inflammatoire spécifique	0,1%	0,1%	0,1%
Colon irritable	0,0%	0,0%	0,0%
Ulcère gastro-duodénal, gastrite, oesophagite	0,3%	0,2%	0,3%
Maladies hématologiques	0,1%	0,0%	0,1%
Affection hématologique non cancéreuse	0,1%	0,0%	0,1%
Maladies infectieuses	8,6%	10,8%	13,0%
Autre maladie infectieuse ou parasitaire	1,1%	1,1%	1,3%
Broncho-pneumopathie bactérienne	0,6%	0,7%	0,9%
Gastro-entérite aiguë	1,7%	1,8%	2,3%
Hépatite virale	0,0%	0,0%	0,0%
Infection de la sphère uro-génitale	0,1%	0,1%	0,1%
Influenza	0,2%	0,5%	0,5%
Otite	0,1%	0,1%	0,1%
Sinusite	0,3%	0,4%	0,6%
Syndrome grippal	4,4%	6,1%	7,1%
Tuberculose	0,0%	0,0%	0,0%
Maladies métaboliques et endocriniennes	0,3%	0,2%	0,3%
Affection non cancéreuse de la thyroïde	0,1%	0,1%	0,1%
Autre maladie endocrinienne ou métabolique	0,1%	0,0%	0,1%
Diabète	0,2%	0,1%	0,1%
Maladies osteo-articulaires	16,4%	13,5%	16,6%
Affection inflammatoire des gaines, des tendons et des bourses	5,5%	4,8%	5,9%
Arthrose du rachis	3,6%	2,7%	3,1%
Hernie discale	3,7%	2,9%	3,7%
Maladie dégénérative d'une articulation du membre inférieur	2,0%	1,8%	2,1%
Maladie dégénérative d'une articulation du membre supérieur,	1,1%	0,9%	1,3%
Rhumatisme inflammatoire	0,5%	0,4%	0,6%

8.4 DETAILS SUR LA REPARTITION DU NOMBRE D'ABSENCES DE MALADIE DES SALARIES RESIDENTS DE 2021 A 2023

Raison médicale d'absence inscrite sur le certificat d'incapacité de travail	2021	2022	2023
Affections gynécologiques	0,8%	0,6%	0,8%
Affection non cancéreuse du sein	0,0%	0,0%	0,1%
Complication au cours de la grossesse	0,8%	0,6%	0,8%
Affections neurologiques	5,2%	4,2%	5,3%
Accident vasculaire cérébral	0,1%	0,0%	0,1%
Autre affection neurologique ou musculaire	2,6%	2,2%	2,8%
Canal carpien	0,1%	0,1%	0,1%
Céphalées	1,7%	1,3%	1,6%
Maladie dégénérative du système nerveux central	0,0%	0,0%	0,0%
Vertiges	0,8%	0,6%	0,7%
Affections psychiatriques	0,3%	0,3%	0,3%
Autre toxicomanie	0,0%	0,0%	0,0%
Cure de désintoxication	0,1%	0,1%	0,1%
Intoxication éthylique (y compris les complications)	0,1%	0,1%	0,1%
Psychose	0,1%	0,1%	0,1%
Autres affections	16,8%	14,7%	16,9%
Cancer	0,5%	0,4%	0,5%
Convalescence après intervention chirurgicale	3,7%	2,9%	3,5%
COVID-19	12,3%	20,6%	3,7%
Cure thermale	0,5%	0,4%	0,5%
Dépressions	5,3%	4,1%	5,4%
Fracture, plaie, brûlure	1,4%	1,2%	1,4%
Fracture	0,7%	0,6%	0,8%
Plaie, brûlure	0,7%	0,6%	0,7%
Divers	5,3%	4,1%	4,6%
Acte médical avec suite iatrogénique	0,8%	0,4%	0,1%
Contusion, élongation, foulure, commotion	4,5%	3,7%	4,5%
Maladies broncho-pulmonaires	0,5%	0,5%	0,6%
Autre affection broncho-pulmonaire non cancéreuse	0,4%	0,4%	0,5%
Insuffisance respiratoire aiguë	0,1%	0,1%	0,1%
Insuffisance respiratoire chronique	0,0%	0,0%	0,0%
Maladies cardio-vasculaires	1,3%	1,0%	1,2%
Affection veineuse des membres inférieurs	0,2%	0,1%	0,1%
Artérite des membres inférieurs	0,0%	0,0%	0,0%
Autre affection cardio-vasculaire	0,9%	0,7%	0,9%
Insuffisance coronarienne	0,1%	0,1%	0,1%
Trouble du rythme cardiaque	0,1%	0,1%	0,1%
Maladies de la peau	0,5%	0,4%	0,5%
Autre affection non cancéreuse de la peau	0,4%	0,3%	0,3%
Eczéma, urticaire, psoriasis	0,2%	0,1%	0,2%
Maladies de l'appareil urinaire et génital	4,1%	3,6%	4,4%
Affection dentaire	1,5%	1,2%	1,6%
Autre affection non cancéreuse de la sphère ORL	1,5%	1,5%	1,7%
Autre affection non cancéreuse de l'appareil uro-génital	0,9%	0,7%	0,9%
Insuffisance rénale chronique	0,1%	0,1%	0,1%
Lithiase urinaire	0,2%	0,2%	0,2%

Maladies des yeux	0,8%	0,7%	1,0%
Affection de la rétine	0,1%	0,1%	0,1%
Autre atteinte ophtalmologique	0,7%	0,6%	0,9%
Maladies du foie, pancréas et voies biliaires	0,1%	0,1%	0,1%
Affection non cancéreuse du pancréas	0,0%	0,0%	0,0%
Autre affection non cancéreuse du foie	0,0%	0,0%	0,0%
Lithiase biliaire	0,0%	0,0%	0,0%
Maladies du tube digestif	2,9%	2,2%	2,6%
Autre affection non cancéreuse du tube digestif	1,9%	1,5%	1,8%
Colite inflammatoire spécifique	0,2%	0,1%	0,2%
Colon irritable	0,1%	0,1%	0,1%
Ulcère gastro-duodénal, gastrite, oesophagite	0,7%	0,5%	0,6%
Maladies hématologiques	0,1%	0,1%	0,1%
Affection hématologique non cancéreuse	0,1%	0,1%	0,1%
Maladies infectieuses	23,7%	27,3%	33,4%
Autre maladie infectieuse ou parasitaire	2,3%	2,3%	3,0%
Broncho-pneumopathie bactérienne	1,2%	1,3%	1,7%
Gastro-entérite aiguë	5,7%	5,4%	7,0%
Hépatite virale	0,0%	0,0%	0,0%
Infection de la sphère uro-génitale	0,4%	0,3%	0,3%
Influenza	0,4%	1,1%	1,1%
Otite	0,2%	0,2%	0,3%
Sinusite	0,9%	1,0%	1,4%
Syndrome grippal	12,6%	15,7%	18,7%
Tuberculose	0,0%	0,0%	0,0%
Maladies métaboliques et endocriniennes	0,2%	0,2%	0,2%
Affection non cancéreuse de la thyroïde	0,1%	0,1%	0,1%
Autre maladie endocrinienne ou métabolique	0,1%	0,1%	0,1%
Diabète	0,1%	0,1%	0,1%
Maladies osteo-articulaires	13,9%	10,6%	13,1%
Affection inflammatoire des gaines, des tendons et des bourses	6,2%	4,9%	6,0%
Arthrose du rachis	2,9%	2,0%	2,4%
Hernie discale	2,6%	1,9%	2,4%
Maladie dégénérative d'une articulation du membre inférieur	1,1%	0,9%	1,2%
Maladie dégénérative d'une articulation du membre supérieur,	0,7%	0,5%	0,6%
Rhumatisme inflammatoire	0,4%	0,4%	0,5%